

Guide du parent

Camp de jour de Sainte-Martine
24 juin au 23 août 2024



CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME

2024

PROGRAMME
DAFA



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LE SERVICE DES
LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA
VIE COMMUNAUTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-MARTINE

AVRIL 2024

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

FONCTIONNEMENT	3
Coordonnées	4
Horaire et lieu	4
Arrivée de l'enfant	4
Départ de l'enfant	4
Retard	4
Service de garde	5
Cours de natation	5
Micro-ondes	5
Médicament	5
Enfant malade	5
Alerte à l'herbe à puces	5
Alerte aux poux	6
Vêtement et accessoires proscrits	6
PROGRAMMATION	7
Journal du camp de jour	8
Groupe Facebook pour parents	8
Journées de pluie	8
Programmation	8
Piscine	10
TOUS LES JOURS, J'APPORTE...	12
Dans mon sac à dos	13
Dans ma boîte à lunch	13
Ne pas apporter au camp de jour :	13
Identification du matériel	13
MODALITÉS D'INSCRIPTION	14
Inscriptions	15
Politique de paiement et d'annulation	15
Crédit d'impôt	15
CHARTRE DE L'ESPRIT SPORTIF	16
CODE DE VIE	18



Bonjour chers parents,

Voici venu le temps des vacances! Heureusement, le camp de jour de la Municipalité de Sainte-Martine a pour mission d'encadrer les enfants d'âge primaire par le biais de l'animation dans un environnement sain, sécuritaire et dynamique. Le camp de jour s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans (au 30 septembre de l'année en cours).

****Les enfants ayant complété leur maternelle 4 ans dans l'année sont aussi acceptés.**

Le camp de jour de Sainte-Martine est offert en priorité aux résidents de la Municipalité de Sainte-Martine (jusqu'au 3 juin 2024).

Pour 2024, le camp de jour de Sainte-Martine aura lieu au **Centre sportif régional des Copains** (4 rue des copains). Les enfants auront donc accès à divers locaux adaptés à leurs besoins ainsi qu'à des espaces sécuritaires et vastes. Les enfants ont aussi accès à divers parcs situés sur notre territoire en plus d'avoir accès à la pataugeoire et à la piscine municipale tous les après-midis, lorsque la température le permet.

Les enfants sont regroupés par groupe d'âge et comme l'an dernier, les groupes sont doubles. Ce qui signifie qu'ils sont encadrés par deux animateurs formés et responsables.

Les objectifs généraux du camp de jour visent à :

- Offrir des activités physiques, artistiques, récréatives, culturelles et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages;
- Contribuer au développement de l'estime de soi et de bonnes habitudes de vies;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe, de sociabiliser et de découvrir son milieu;
- Répondre aux besoins d'intégration, d'inclusion et d'acceptation de tous les participants;
- Offrir une programmation inclusive et riche en diversité.

Pour ce faire, nous avons une équipe qualifiée et de qualité. Celle-ci cumule plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'animation. Notre équipe responsable qui comprend, deux cheffes animatrices, assure les suivis auprès des parents et des animateurs.

Tout le personnel reçoit une formation annuelle qui permet d'acquérir les connaissances nécessaires afin d'encadrer vos petits trésors tout au long de l'été. De plus, notre équipe assure la formation continue et l'encadrement à nos animateurs et accompagnateurs de par leur expérience en camp de jour et leurs formations.

Les deux membres de l'équipe loisirs, sports, culture et vie communautaire sont maintenant Cadre responsable de formation **DAFA** (**d**iplôme d'**a**ptitude aux **f**onctions d'**a**nimateur). La formation donnée à l'équipe est donc basée sur ce programme, qui est une référence nationale en animation dans le milieu du loisir et du sport. Pour plus d'informations visitez : <https://programmedafa.com/fr> ou contactez loisirs@sainte-martine.ca.

Le camp de jour de Sainte-Martine est conforme au cadre de référence de l'association des camps du Québec depuis 2021. Il est aussi adhérent au programme Tremplin Santé et du fait même, met en place la promotion des saines habitudes de vies.

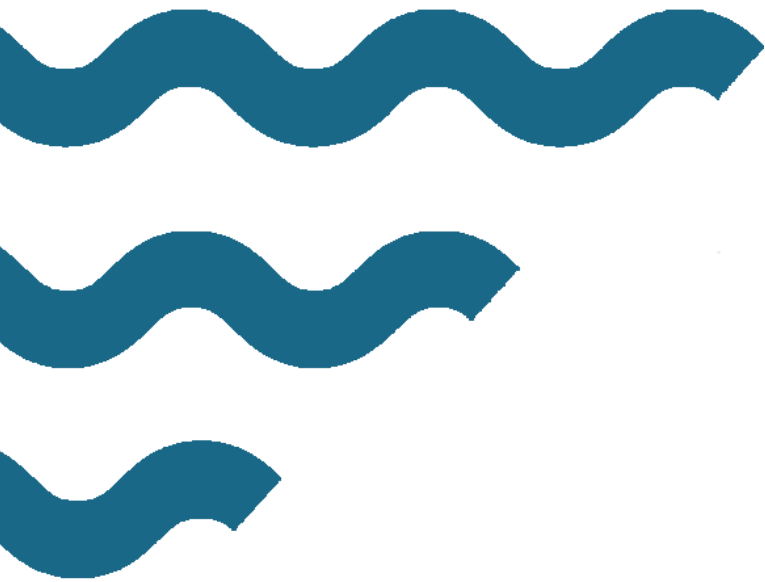
Lisez attentivement ce guide, car il contient les informations utiles pour vivre la plus belle expérience de camp de jour possible.

Bon été!

Geneviève Tardif,
Directrice LSCVC

Laurence Hyland,
Coordonnatrice LSCVC

Fonctionnement





Coordonnées

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30	Du 26 juin au 25 août de 6 h 30 à 18 h	
<p>Laurence Hyland, 450-427-3050 poste 222 loisirs@sainte-martine.ca</p> <p>Geneviève Tardif, 450 427-7284 poste 247 direction.loisirs@sainte-martine.ca</p>	<p>Charlotte (Popsicle), Cheffe animatrice</p>	<p>Maude (Cactus), Cheffe animatrice</p> <p style="text-align: center;">514-824-3289</p>

Horaire et lieu

Le camp de jour se déroule de 9 h à 16 h (service de garde de 6 h 30 à 9 h et de 16 h à 18 h, pour les enfants inscrits seulement).

Lieu : **Centre sportif régional des Copains** (4 rue des copains)

Arrivée de l'enfant

Par souci de sécurité, **le parent doit toujours accompagner** son enfant à son arrivée au camp et se présenter à l'accueil pour donner la présence de l'enfant à la personne sur place. Si votre enfant se rend seul au camp de jour, vous ne pourrez pas tenir le camp responsable s'il décide de ne pas se présenter.

Départ de l'enfant

Il est primordial d'inscrire le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant au camp sur la fiche d'inscription. Seules les personnes autorisées sur la fiche d'inscription peuvent se présenter au camp de jour et repartir avec votre enfant. **SI VOTRE NOM N'EST PAS SUR LA LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES, NOUS NE POURRONS PAS VOUS LAISSER PARTIR AVEC L'ENFANT, PEU IMPORTE LE LIEN DE PARENTÉ.** Par souci de sécurité, le parent ou la personne autorisée à venir le chercher doit toujours se présenter à l'accueil. Si une autre personne que ceux inscrits sur le formulaire doit venir chercher exceptionnellement l'enfant le soir même, veuillez en informer les responsables à l'accueil ou par téléphone durant la journée.

Une pièce d'identité sera exigée pour récupérer l'enfant que vous venez chercher. Assurez-vous de l'avoir en tout temps.

Retard

Le matin, si vous arrivez après le début des activités (après 9 h), il est de votre responsabilité de confier votre enfant aux cheffes animatrices. Pour ce faire, de l'extérieur du camp de jour, vous devez appeler au : 514 824-3289. **Une personne du camp de jour viendra chercher votre enfant** et pourra le confier à son animateur par la suite. La même procédure devra être suivie si vous venez chercher votre enfant avant 16 h.

Service de garde

Retard du parent

Après 18 h, la cheffe animatrice présente contactera les parents.
Après 18 h 05, le parent devra payer des frais de 3 \$ pour chaque tranche de 5 minutes.

Le service de garde est ouvert de 6 h 30 à 9 h et de 16 h à 18 h. Durant ces périodes, le code de vie du camp de jour doit être respecté. Les mêmes mesures disciplinaires seront appliquées pour tout écart de comportement.

Cours de natation

Pour les enfants inscrits seulement : Les cours sont offerts du lundi au vendredi entre 10 h et 13 h selon le niveau de nage de votre enfant. Les inscriptions pour les cours de natation se font indépendamment du camp de jour. Ils sont offerts à raison d'une heure par semaine pendant 8 semaines. Le camp de jour s'assurera d'aller porter les enfants inscrits directement à la piscine et les rapportera au camp de jour à la fin du cours.

Micro-ondes

Par souci de fonctionnalité et parce que la période du repas se passe majoritairement à l'extérieur, le camp de jour n'offre pas de service de micro-ondes. Nous vous demandons donc de fournir un lunch froid à votre enfant ou de faire l'utilisation d'un thermos.

Médicament

Dans le cas où un enfant devrait recevoir un médicament prescrit, celui-ci doit être dans son contenant d'origine et étiqueté d'une ordonnance portant les renseignements suivants : nom de l'enfant, posologie et fréquence d'administration. **L'enfant ne peut pas garder ses médicaments dans son sac**, vous devez donc obligatoirement les remettre aux cheffes animatrices. De plus, le parent ou tuteur doit obligatoirement compléter dans la fiche santé l'information sur la médication. Un formulaire d'autorisation à administrer un médicament doit être rempli et signé par le parent ou le tuteur pour que l'équipe responsable soit autorisée à donner le médicament. Aucun médicament prescrit ne sera administré aux enfants sans votre autorisation écrite.

Enfant malade

Dans le cas où l'état de santé de votre enfant changerait au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone. Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de le garder à la maison pour éviter de contaminer les autres enfants.

Alerte à l'herbe à puces

Si votre enfant présente des symptômes d'herbes à puces, nous vous prions de le garder à la maison surtout lors des premiers jours de l'éruption ou tant que les lésions ne sont pas sèches.



Alerte aux poux

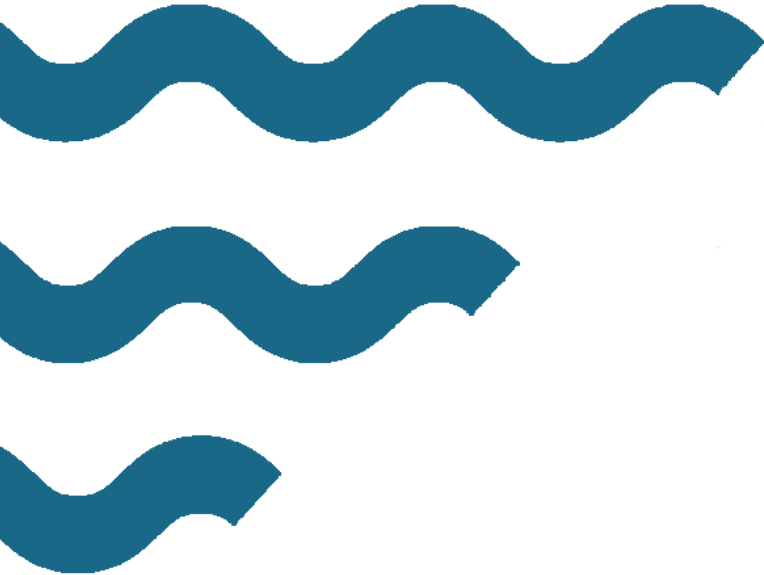
Si vous remarquez des lentes ou des poux chez votre enfant, veuillez le garder à la maison et communiquer avec les cheffes animatrices du camp de jour pour l'en informer. Si un employé du camp de jour remarque qu'un enfant a des lentes ou des poux, ses parents seront contactés et l'enfant devra retourner à la maison. L'équipe du camp de jour se réserve le droit de vérifier les cheveux des enfants en cas de soupçons, afin d'éviter la propagation dans le camp de jour.

Vêtement et accessoires proscrits

N'oubliez pas que le port des « gougounes » est interdit au camp de jour, sauf à la piscine. Tous les enfants doivent porter des chaussures ou sandales qui tiennent bien le pied et avec lesquelles ils pourront courir ou pratiquer une activité physique quelconque sans risque de se blesser. Le choix des chaussures est primordial pour la sécurité et le confort de votre enfant!

Les vêtements et accessoires portant des inscriptions, des images ou des logos grossiers ou discriminatoires sont proscrits.

Programmation





Journal du camp de jour

Un journal des activités est affiché à l'entrée du camp de jour et publié sur le groupe Facebook. Vous y trouvez toutes les informations relatives à la semaine en cours : activités spéciales, thématiques, etc. Cet outil de communication permet également à l'équipe du camp de jour de transmettre des messages importants et des rappels aux parents.

Groupe Facebook pour parents

Le camp de jour de Sainte-Martine a maintenant un groupe Facebook privé. À la suite de plusieurs demandes de parents de voir les photos prises durant les activités et d'avoir une meilleure accessibilité à l'information. Nous vous avons écouté. Cela dit, nous prenons à cœur le respect des règles de confidentialité et nous serons très sévères au non-respect des règles de l'adhésion :

1. Seuls les parents de l'enfant peuvent adhérer au groupe privé;
2. Le partage de photos est interdit;
3. Les commentaires violents, irrespectueux ou dégradants ne seront pas tolérés;
4. Tous les membres doivent répondre à un court questionnaire avant d'y être acceptés (nom de votre enfant, lien de parenté ...).

**** La priorité étant les enfants, nous nous réservons le droit d'exclure du groupe tous les membres qui ne respecteront pas les conditions.**

Nom du groupe : Parents camp de jour Sainte-Martine 2024

Journées de pluie

Programmation régulière : En cas de pluie, les animateurs suivent la programmation prévue en présentant les activités sur les plateaux intérieurs mis à leur disposition. De plus, en association avec les valeurs du programme Tremplin Santé, le camp de jour de Sainte-Martine relève le défi *PAUSE*, qui fait la promotion de l'utilisation équilibrée d'internet et des écrans afin de prévenir les risques liés à l'*hyperconnectivité*. De ce fait, sauf exception, le camp de jour de Sainte-Martine s'engage à diminuer au minimum les activités de diffusion d'écrans (projection de vidéos, films ...). Les films ne font donc pas partie de la programmation régulière et seront seulement mis en cas de pluie prolongée ou de la journée thématique cinéma.

Programmation

L'équipe d'animation réserve aux jeunes du camp de jour de Sainte-Martine un été magique comme à l'habitude. Plusieurs journées spéciales de toutes sortes sont déjà à l'horaire en plus d'animations culturelles variées à chaque mardi (sauf pour les semaines de la construction). Vous trouverez un canevas de l'horaire typique d'une semaine au camp de jour.

EXEMPLE D'UNE SEMAINE TYPIQUE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
6h30-9h00	Service de garde Jeux calmes libres (Jeux sociétés, dessins, causerie...)				
9h00-9h15	Prise des présences et rassemblement Tout le camp se réunit et les animateurs font une petite animation : Danse, chanson, sketch, introduction à une thématique, spectacle... ** Chaque lundi matin, le rassemblement sert à introduire la thématique et former les groupes hebdomadaires				
9h15-10h15	Jeu 1 Une activité physique d'intensité modérée à élevée	Activité culturelle Une activité culturelle animée par un artiste différent chaque semaine (sauf pour les 2 semaines de la construction)	Jeu 1 Une activité physique d'intensité modérée à élevée	Jeu 1 Une activité physique d'intensité modérée à élevée	Journée spéciale Programmation spéciale sous une thématique x pour tous les enfants du groupe. Différents ateliers offerts
10h15-10h30 Pause crème solaire	Collation				
10h30-11h30	Jeu 2 Une activité artistique (Art plastique, musique, danse, théâtre...) OU une activité culinaire	Activité culturelle Une activité culturelle animée par un artiste différent chaque semaine (sauf pour les 2 semaines de la construction)	Jeu 2 Une activité artistique (Art plastique, musique, danse, théâtre...)	Jeu 2 Une activité artistique (Art plastique, musique, danse, théâtre...)	Journée spéciale Programmation spéciale sous une thématique x pour tous les enfants du groupe. Différents ateliers offerts
11h30-12h00	Diner 1 pour les 5-7 ans ** Pendant ce temps, le groupe du diner 2 fait des jeux libres dans le parc.				
12h00-12h30	Diner 2 pour les 8-12 ans ** Pendant ce temps, le groupe du diner 2 fait des jeux libres dans le parc.				
12h30-13h00 Pause crème solaire	Jeux libres au parc Comme une récréation : jeux dans les modules, jeux sans matériel, jeux d'imagination...				
13h00-14h15	Piscine groupe 1 Baignade libre supervisée par les sauveteurs (piscine et pataugeoire) et l'équipe d'animation (autour de la piscine, vestiaires, sortie...) ** Pendant que le groupe 1 est à la piscine, le groupe 2 est en animation d'activités basées sur le Programme Tremplin Santé (saines habitudes de vies).				
14h15-15h30	Piscine groupe 2 Baignade libre supervisée par les sauveteurs (piscine et pataugeoire) et l'équipe d'animation (autour de la piscine, vestiaires, sortie...) ** Pendant que le groupe 2 est à la piscine, le groupe 1 est en animation d'activités basées sur le Programme Tremplin Santé (saines habitudes de vies).				
15h30-15h45	Prise des présences et retour au camp				
15h45-18h00	Service de garde Jeux calmes libres (Jeux sociétés, dessins, causerie...)				



Piscine

Les enfants vont à la piscine tous les après-midis si la température et l'état de la piscine le permettent. La baignade est supervisée par une équipe de sauveteurs et d'assistants surveillants-sauveteurs qualifiés. Les animateurs et accompagnateurs sont aussi présents sur place pour assurer l'encadrement des enfants. **Il est primordial d'inscrire sur la fiche santé de l'enfant si celui-ci doit porter une veste de flottaison individuelle (VFI).** Des vestes de flottaisons sont disponibles à la piscine et l'animateur de votre enfant s'assurera du port de celle-ci le cas échéant.

Un test de nage sera fait en début de camp de jour pour tous les enfants afin de confirmer leurs habiletés de nage. Les enfants qui nécessitent une veste de flottaison seront identifiés par un bracelet afin de faciliter la gestion des vestes de flottaison par les animateurs et les sauveteurs. Cette pratique est recommandée par l'Association des camps du Québec et la Société de sauvetage du Québec.

Extrait de la POLITIQUE DE SÉCURITÉ À LA BAIGNADE

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

La direction du camp de jour municipal connaît ses responsabilités en matière de gestion des risques. Elle forme adéquatement son personnel quant à ses rôles et responsabilités lors des baignades et des activités aquatiques.

La direction du camp de jour municipal s'assure que les installations fréquentées sont conformes au Règlement sur la sécurité dans les bains publics (S-3, r.3) et au Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (Q-2, r.39), et elle connaît les particularités et les règlements du site d'accueil, que ce soit une piscine publique, un centre aquatique ou autre.

La direction du camp de jour municipal forme annuellement tout son personnel sur la sécurité et l'encadrement sécuritaire lors des activités aquatiques. Cette formation touche les aspects suivants :

- Rôle et responsabilités face aux activités aquatiques
- Règlements à respecter à la piscine
- Procédures de transmission des informations concernant le niveau de nage des participants
- Marche à suivre avec les non-nageurs
- Procédures à appliquer avant, pendant et après la baignade
- Mesures d'urgence

Évaluation des habiletés à la nage

Selon la Société de sauvetage, l'apprentissage de la natation est l'une des mesures les plus efficaces pour prévenir la noyade. Les enfants qui ne savent pas nager ou qui possèdent des habiletés de natation limitées doivent faire l'objet d'un encadrement particulier. En ce sens, la direction du camp de jour municipal précise aux parents le type de baignade (pataugeoire, eau profonde, etc.) proposé aux participants et mentionne le lieu de la baignade.

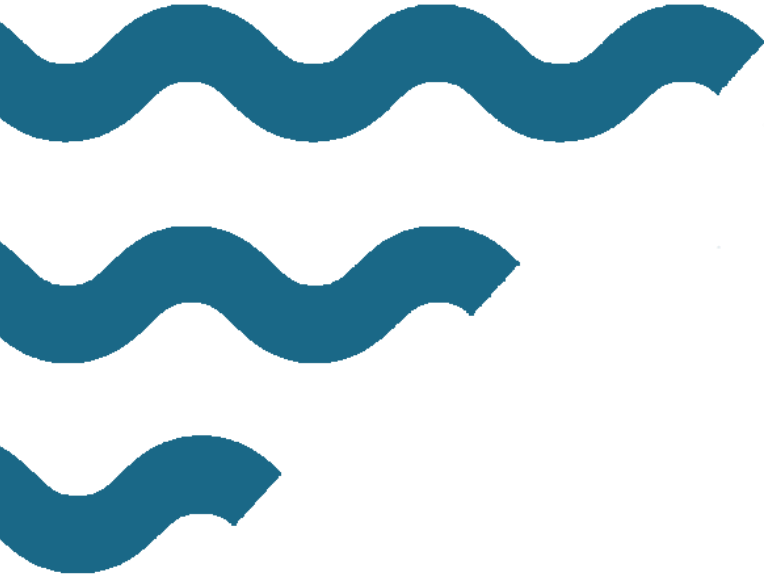
- La direction du camp de jour municipal s'assure qu'elle dispose de VFI en quantité suffisante

pour les enfants qui ne savent pas nager ou dont le niveau de nage est faible (les parents peuvent fournir un vêtement de flottaison (VFI) pour leur enfant s'ils le désirent. Les VFI ou les autres vêtements de flottaison disponibles sont adéquats, adaptés à la taille et au poids des participants, et recommandés par Transport Canada.

- Avant le début de chaque saison, la direction du camp de jour municipal transmet aux animateurs les informations relatives au niveau de nage des participants de leur groupe. La direction du camp de jour municipal dispose d'un système de bracelet permettant d'identifier rapidement les non-nageurs, lesquels doivent obligatoirement porter un VFI ou rester dans la pataugeoire.*

Afin d'évaluer les habiletés de nage des participants, la Société de sauvetage recommande de se baser sur la norme canadienne « nager pour survivre », qui devrait être la norme minimale de compétence pour tous les enfants. Pour être considérée comme un bon nageur, la distance minimale qu'un jeune doit être en mesure de parcourir en partie profonde correspond à deux fois la largeur la plus grande d'un bassin. Les animateurs doivent demander la collaboration des sauveteurs de la piscine et convenir des modalités d'évaluation des habiletés de natation des enfants, et ce, avant de se présenter à la piscine.

Tous les jours, j'apporte...



Dans mon sac à dos

- Maillot de bain
- Serviette
- Crème solaire (à appliquer avant l'arrivée au camp pour une première fois)
- Sandales pour aller à la piscine

Dans ma boîte à lunch

- Repas froid ou thermos et un minimum de 2 collations (**Micro-ondes non disponible**)
- Bouteille d'eau (Les fontaines d'eau seront à disposition pour remplir les bouteilles, mais les enfants ne pourront pas y boire directement)
- Un sac de types « ice pack » pour la conservation des aliments (**Réfrigérateur non disponible**)

Ne pas apporter au camp de jour :

Attention aux allergies

Veuillez ne pas apporter d'aliments pouvant contenir des traces de noix ou d'arachides. Les fruits de mer sont aussi interdits.

Attention

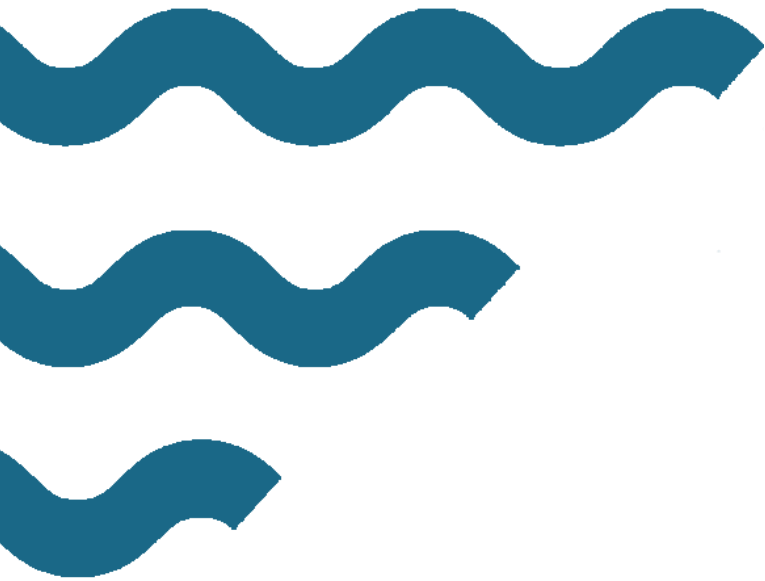
Veuillez noter que tout objet se retrouvant dans cette liste sera confisqué pour la journée. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

- Argent de poche, objets précieux, jeux électroniques, cellulaires, etc.;
- Bijoux;
- Jeux personnels;
- Médicaments non prescrits;
- Bouteilles en verres et thermos dont l'intérieur est en verre;
- Gomme.

Identification du matériel

Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veuillez noter que tous les objets perdus qui n'auront pas été réclamés avant le 23 septembre 2024 seront remis à des organismes de bienfaisance.

Modalités d'inscription



Inscriptions

Pour toutes inscriptions, veuillez-vous rendre sur notre plateforme en ligne Sport-plus :

<https://www.sport-plus-online.com/PrmsMVC/?VirId=1477&ArrId=1654>

Pour toutes questions ou problématiques, veuillez contacter Laurence Hyland, coordonnatrice des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire au 450 427-3050 poste 222 ou par courriel au loisirs@sainte-martine.ca

Politique de paiement et d'annulation

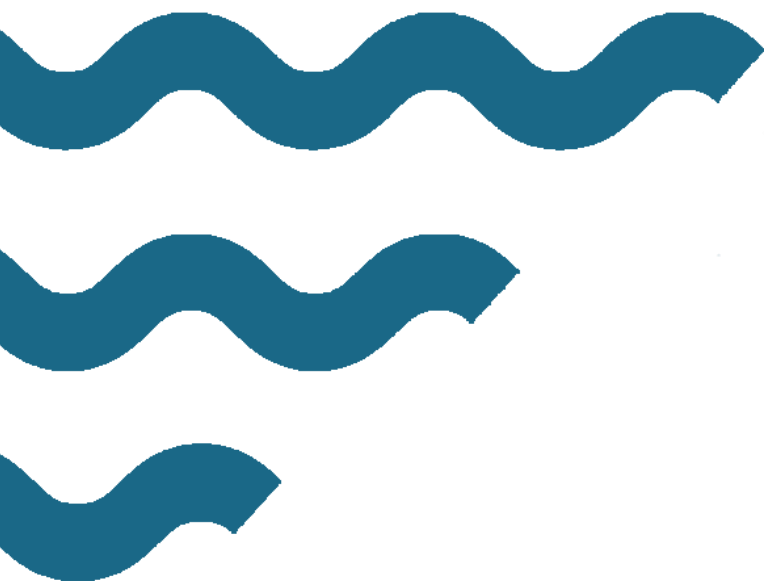
Annulation et remboursement : En cas d'annulation à la participation de l'enfant au camp de jour, les remboursements seront effectués selon le règlement numéro 2023-445 sur la tarification en vigueur.

Méthodes de paiement : Les paiements peuvent être effectués par chèque, carte débit ou argent comptant à l'hôtel de ville durant nos heures d'ouverture. Nous acceptons aussi les paiements par carte de crédit par téléphone au 450-427-3050 poste 222 ou directement en ligne sur votre compte Sport-Plus. À noter que nous prenons les ententes de paiements sous certaines conditions. Veuillez en faire la demande directement à Laurence Hyland par courriel : loisirs@sainte-martine.ca ou par téléphone au 450-427-3050 poste 222.

Crédit d'impôt

La Municipalité de Sainte-Martine transmettra par courriel, en février 2024, un relevé 24 à chaque famille d'enfant(s) inscrit(s) au camp de jour. Il est donc important d'inscrire le numéro d'assurance sociale du parent-payeur qui désire recevoir le relevé 24 à l'espace prévu sur le formulaire d'inscription. Il est de votre responsabilité de nous aviser de tout changement d'adresse postale ou courriel. Vous avez aussi accès à votre relevé 24 directement sur votre compte Sport-Plus.

Charte de l'esprit sportif



CHARTRE DE L'ESPRIT SPORTIF

Faire preuve d'esprit sportif c'est:



ARTICLE I

D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.

ARTICLE II

Accepter toutes les décisions de l'animateur sans jamais remettre en doute son intégrité.

ARTICLE III

Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.



ARTICLE VI

Accepter la victoire avec modestie, sans ridiculiser son adversaire.

ARTICLE V

Savoir reconnaître les bons coups, les bonnes performances de l'adversaire.

ARTICLE VI

Vouloir se mesurer à son opposant dans l'équité. C'est compter sur son talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

ARTICLE VII

Refuser de gagner par tricherie.



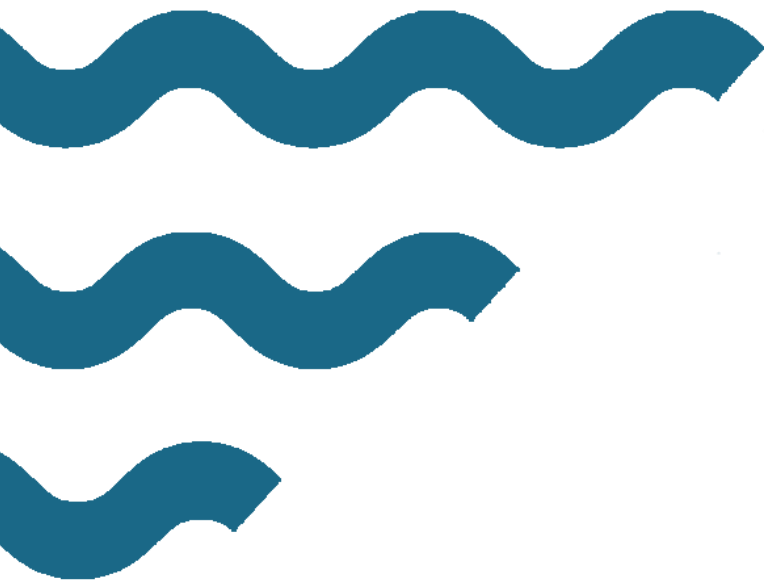
ARTICLE VIII

Garder sa dignité en toute circonstance; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi; c'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.



Sainte-Martine

Code de vie





CODE DE VIE

CAMP DE JOUR SAINTE-MARTINE

EXEMPLES DE BONS CHOIX

- Aider une autre personne
- Ramasser sa place
- Dire un compliment
- Respecter les règles du camp de jour
- Réparer un geste négatif par un geste réparateur
- Ramasser le matériel du jeu sans se le faire demander
- Etc.

ACTIONS DE DEGRÉ MINEUR

- Mauvais langage
- Querelle
- Désobéissance
- Insulte
- Etc.

Interventions possibles relative aux actions et son contexte

- ✓ Avertissement
- ✓ Geste réparateur
- ✓ Interventions éducatives et réalistes

ACTIONS DE DEGRÉ MAJEUR QUI NÉCESSITENT DES SANCTIONS

- Intimidation
- Violence physique
- Violence verbale
- Bris intentionnel de matériel
- Fugue
- Crise de rage
- Tout acte compromettant la sécurité des autres ou de soi-même

Étapes en gradation

- ✓ Retrait du groupe et rencontre avec un responsable
- ✓ Appel aux parents et rapport d'évènement à signer
- ✓ Expulsion pour le reste de la journée
- ✓ Expulsion d'une OU de plusieurs journée(s) OU définitive (selon la gravité et répétition des gestes)

L'équipe de responsables se réserve le droit d'outrepasser des étapes en fonction de la gravité des gestes posés.



**SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET
DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

3, rue des Copains
Sainte-Martine QC J0S 1V0

Geneviève Tardif,

Directrice loisirs, sports, culture et vie communautaire
450 427-3050, poste 247
direction.loisirs@sainte-martine.ca

Laurence Hyland,

Coordonnatrice loisirs, sports, culture et vie communautaire
450 427-3050, poste 222
loisirs@sainte-martine.ca

sainte-martine.ca



Sainte-Martine

Entre terres et rivières